****

****

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Direction des Achats de l’Hôtellerie, de la Logistique et de l’Ingénierie Biomédicale**  **Biologie** | | |
|
|  |  | |  |

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE ROUEN**

**1, Rue de Germont**

**76 000 ROUEN**

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES**

**Objet du marché public: FOURNITURES DE DISPOSITIFS MEDICAUX POUR LA CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE POUR LE CHU ROUEN NORMANDIE**

**ACTE D’ENGAGEMENT**

**Lot(s) candidaté(s) : ………………………………………………………**

**(Rubrique à compléter par le soumissionnaire)**

**Personne habilitée à donner les renseignements aux bénéficiaires de nantissements ou cessions de créance : La Directrice Générale du CHU Rouen Normandie** **.**

**Ordonnateur de la dépense :**

**La Directrice Générale du CHU Rouen Normandie** **.**

**Références du comptable assignataire de la dépense :**

**Monsieur le Comptable Public du CHU Rouen Normandie** **.**

**Marché public n°………………………………………………………**

**Lot(s) retenu(s): ……………………………………………………**

**Date de notification du marché public,**

**indiquée sur l’avis de réception : ……………………………………………………….**

**(Partie réservée au pouvoir adjudicateur)**

# PREAMBULE – PRESENTATION DE LA POLITIQUE ACHAT RESPONSABLE DU GHT ROUEN CŒUR DE SEINE

Les achats publics responsables portent des valeurs fortes, qui font écho aux préoccupations du monde de la santé et notamment à l’ensemble des professionnels : une aspiration croissante à l’hôpital, des professionnels qui militent en faveur de pratiques vertueuses sur le plan environnemental.

Aussi, la politique achat du GHT se décline en objectifs de Développement Durable à promouvoir dans la réalisation de ses projets d’achat :

* La décarbonation
* La performance sociale
* L’innovation
* L’accès des PME à la commande publique
* La performance économique et technique

S’agissant de ses relations avec ses fournisseurs ou potentiels fournisseurs, le CHU de Rouen, pouvoir adjudicateur pour le compte du GHT Rouen Cœur de Seine, s’est engagé dans le parcours national des achats responsables coordonné par la Médiation des entreprises et le Conseil national des achats.

Dans ce contexte, il est signataire de la charte RFAR (Relations Fournisseurs Achats Responsables). Il s’engage ainsi à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de ses fournisseurs et invite ses collaborateurs internes et externes à tout mettre en œuvre afin de ne pas contrevenir aux engagements présents dans cette charte.

Afin d’entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, le CHU de Rouen Normandie s’engage notamment à optimiser les délais de paiement, fluidifier les rapports, gérer les situations de dépendances réciproques et assurer l’éthique de la fonction achat.

Par ailleurs, les parties prenantes aux marchés contractualisés s’engagent mutuellement dans leurs relations avec chacun de leurs interlocuteurs (fournisseurs, sous-traitants, clients, usagers etc..) à tout mettre en œuvre afin de garantir le principe de loyauté des pratiques et ainsi à bannir tout type de comportements allant à l’encontre de ce principe.

A cet effet, pour sa part, le CHU de Rouen Normandie s’est doté d’une charte éthique engageant l’ensemble des acteurs internes de l’établissement concerné par le processus achat ainsi que ses interlocuteurs externes (fournisseurs, sous-traitants).

# PARTIES CONTRACTANTES

**Le pouvoir adjudicateur contractant,**

Le **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE ROUEN,**

dont le siège est sis 1 Rue de Germont - 76031 Rouen Cedex,

Représenté par sa Directrice Générale, Madame Stéphanie DECOOPMAN,

Ou par son représentant le Directeur Adjoint Monsieur Bertrand CAZELLES,

ci-après dénommé "le CHU Rouen Normandie ",

**et, le(s) (co)contractant (s) suivant(s) :**

**le cocontractant n°1 :**

**(Rubrique à compléter par le soumissionnaire seul ou le mandataire du groupement)**

|  |
| --- |
| * Agissant uniquement pour le compte de l’entreprise ou de l’entité citée ci-dessous,   OU   * Agissant en tant que mandataire du groupement, pour l’ensemble des entrepreneurs   groupés mentionnés dans la lettre de candidature (DC1) datée du  Nombre total de membres dans le groupement, y compris le mandataire : |

Agissant pour le nom et pour le compte de la société………………………………………………………………….

en qualité de…………………………………………………………………………………………………………………………………..

Société :…………………………………………………….. au capital de ……………………………………………………………

Ayant son siège social……………………………………………………………………………………………………………………

Téléphone :…………………………………Télécopie :………………………….courriel :…………………………………….

Immatriculé le…………………………………. à l'INSEE…………………………………………………………………………..

N° d'identité d'établissement (SIRET):………………………………………………………………………………………..

Code d'activité économique principale (APE)……………………………………………………………………………….

N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés : ………………………………………………………

**et, le cocontractant n°2 :**

**(Rubrique à compléter par le cotraitant membre du groupement, le cas échéant)**

Agissant pour le nom et pour le compte de la société………………………………………………………………….

en qualité de…………………………………………………………………………………………………………………………………..

Société :…………………………………………………….. au capital de ……………………………………………………………

Ayant son siège social……………………………………………………………………………………………………………………

Téléphone :…………………………………Télécopie :………………………….courriel :…………………………………….

Immatriculé le…………………………………. à l'INSEE…………………………………………………………………………..

N° d'identité d'établissement (SIRET):………………………………………………………………………………………..

Code d'activité économique principale (APE)……………………………………………………………………………….

N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés : ………………………………………………………

(**Case à cocher)**

Une feuille est insérée pour inclure un (ou plusieurs) cotraitant(s) supplémentaire(s) 0 oui 0 non

ci-après dénommé "**le Titulaire**".

**Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public énumérées à l’article 3 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le titulaire :**

- affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs et frais et risques ou aux torts exclusifs et frais et risques de la société ou du groupement pour laquelle il intervient, qu’il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la Commande Publique ;

- déclare être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés ;

- **atteste** ne pas avoir fait l’objet, depuis moins de cinq ans, d’une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l’Union Européenne ;

- **atteste** avoir, au 31 décembre de l’année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l’obligation de négociation prévue à l’article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

- **s'engage(nt) sans réserve** ou **engage sans réserve le groupement** dont il est mandataire *(rayer les mentions inutiles)*, à exécuter les prestations faisant l’objet du marché public conformément aux stipulations des pièces ci-après.

L’offre ainsi présentée ne lie le titulaire ou ne lie le groupement toutefois que si son acceptation lui est notifiée dans un délai de **9 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

# OBJET DU CONTRAT - DISPOSITIONS GENERALES

## Objet du marché public

Le présent marché public a pour objet la **FOURNITURES DE DISPOSITIFS MEDICAUX POUR LA CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE POUR LE CHU ROUEN NORMANDIE.**

Type de Marché Public :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Marché(s) public(s) de fournitures : | Marché(s) public(s) de services : | Marché(s) public(s) de travaux : |
| Achat  Location  Crédit bail  Location-vente | Catégorie de service : | Exécution  Conception réalisation |

## Code nomenclature CPV

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé** | **Classification** |
| Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels | 33000000-0 |

## Procédure de passation

Le marché public est passé selon la procédure de l’appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1 à 2 et R2161-2 à 5 du Code de la commande publique.

## Allotissement

Le marché est alloti en **68 lots**.

La liste détaillée des lots figure au BPU / descriptif technique (annexe 1 à l’Acte d’engagement).

## Forme du marché public

Conformément aux articles R.2162-2, R.2162-13 à R.2162-14 du code de la commande publique, le marché public est un accord-cadre fixant toutes les stipulations contractuelles et qui est exécuté au moyen de bons de commande.

En application de l’article R.2162-4 1° du Code de la commande publique, chaque lot est conclu sans minimum mais avec un maximum pendant toute la durée de validité du marché public.

Le maximum de commande correspond à 300 % de la quantité indicative indiquée au DQE pour tous les lots.

Pour le lot 7 : Le marché est multi-attributaires : sous réserve d’un nombre suffisant de candidats et d’offres, il sera attribué à 3 titulaires maximum.

La répartition sera :

- Titulaire classé n°1 : 50 % des quantités commandées ;

- Titulaire classé n°2 : 30 % des quantités commandées ;

- Titulaire classé n°3 : 20 % des quantités commandées;

Pour le lot 3 : Le marché est multi-attributaires : sous réserve d’un nombre suffisant de candidats et d’offres, il sera attribué à 2 titulaires maximum.

La répartition sera :

- Titulaire classé n°1 : 70 % des quantités commandées ;

- Titulaire classé n°2 : 30 % des quantités commandées ;

Pour les lots 13 et 14 : Le marché est multi-attributaires : sous réserve d’un nombre suffisant de candidats et d’offres, il sera attribué à 2 titulaires maximum.

La répartition sera :

- Titulaire classé n°1 : 60 % des quantités commandées ;

- Titulaire classé n°2 : 40 % des quantités commandées ;

Les pourcentages d’engagement de commandes annuels indiqués ci-avant pourront varier à la hausse comme à la baisse en fonction des différentes commandes. Cette variation ne pourra pas être supérieur à 2 points de pourcentage.

Pour les autres lots : Le marché public est mono-attributaire, un seul titulaire sera retenu par lots.

L’accord cadre est conclu à prix unitaires tels que précisés au bordereau des prix unitaires (BPU).

# PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE PUBLIC

Les pièces constitutives du marché public sont indiquées à l’article 4 du CCAP.

# DUREE DU MARCHE PUBLIC ET DELAIS D'EXECUTION

## Durée du marché public

Le marché public est conclu pour une période initiale d’un an à compter du 1er mai 2025 ou de la date de notification au titulaire si cette dernière intervient après la date déterminée ci-avant.

Le marché public peut ensuite être reconduit 3 fois par période successive d’un an et pour une durée de validité maximale de 4 ans.

Cependant, la date de début de marché sera :

- Pour les lots 7 et 47, au 2 novembre 2025.

- Pour le lot 53, au 1er janvier 2026.

Par ailleurs, ces 3 lots feront l’objet d’une mise au point afin de préciser leur durée dans l’objectif de faire coïncider leur date de fin avec celle des autres lots débutant au 1er mai 2025 ou à la date de notification si cette dernière intervient après la date déterminée ci-avant.

Conformément à l'article 3.1.2 du CCAG-FCS, la date et, le cas échéant, l'heure de réception mentionnées sur un récépissé sont considérées comme celles de la notification. Lorsque la notification est effectuée par le biais du profil d'acheteur, les parties sont réputées avoir reçu cette notification à la date de la première consultation du document qui leur a ainsi été adressé, certifiée par l'accusé de réception délivré par l'application informatique, ou, à défaut de consultation dans un délai de huit jours à compter de la date de mise à disposition du document sur le profil d'acheteur, à l'issue de ce délai.

Cette reconduction est tacite (ceci signifie que le silence gardé par le CHU Rouen Normandie reconduit automatiquement le marché public).

Dans ce cadre, le titulaire du marché public ne pourra pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article R2112-4 du Code de la commande publique.

Par contre, le CHU Rouen Normandie se réserve la possibilité de ne pas reconduire le marché public, et ceci sans indemnités pour le titulaire.

La décision de non reconduction sera expressément notifiée sous préavis de 15 jours par lettre recommandée avec accusé de réception ou télécopie avant la fin de la période en cours.

## Délais d'exécution

*Les délais de livraison contractuels sont fixés de la manière suivante :*

* Livraison dans les **96 heures** à compter de la réception du bon de commande par le titulaire, **à la pharmacie centrale d'approvisionnement du CHU Rouen Normandie, située à Grand Quevilly**.
* En cas d’urgence, livraison dans les 24 heures maximums à compter de la réception du bon de commande par le titulaire.
* Pour le cas particulier des « dispositifs sur mesure », le soumissionnaire précise dans son mémoire technique les délais de fabrication et de livraison.

Le titulaire est engagé contractuellement par ces délais.

Les délais d'exécution ou de livraison commencent à courir à compter de la date de réception du bon de commande par le titulaire.

Prolongation des délais

Seuls les retards imputables à l’établissement peuvent justifier la prolongation des délais mentionnés ci-dessus.

Ainsi, le Titulaire pouvant être tributaire pour l'exécution de ses prestations, de démarches ou fournitures de documents du ressort de l’établissement, il lui appartient de signaler par courrier recommandé ou courriel tout retard de la part de cette dernière de nature à le contraindre à ne pas respecter les délais, conformément à l’article 13.3 du CCAG-FCS.

Le délai de la prestation concernée se trouverait alors prolongé du nombre de jours calendaires séparant l'envoi de ce courrier et l'envoi par l’établissement des éléments requis ou de l'exécution des démarches requises.

En cas d’empêchement ou de retard, le titulaire est tenu d'informer le représentant de l’établissement afin de déterminer une solution commune pour la livraison des produits ou l’exécution des prestations commandées dans les conditions de l’article 13.3 du CCAG-FCS.

# MONTANT DU MARCHE PUBLIC

## Accord-cadre

Conformément aux articles R.2162-2, R.2162-13 à R.2162-14 du code de la commande publique, le marché public est un accord-cadre fixant toutes les stipulations contractuelles et qui est exécuté au moyen de bons de commande.

En application de l’article R.2162-4 1° du Code de la commande publique, chaque lot est conclu sans minimum mais avec un maximum pendant toute la durée de validité du marché public.

Le maximum de commande correspond à 300 % de la quantité indicative indiquée au DQE pour tous les lots.

Pour le lot 7 : Le marché est multi-attributaires : sous réserve d’un nombre suffisant de candidats et d’offres, il sera attribué à 3 titulaires maximum.

La répartition sera :

- Titulaire classé n°1 : 50 % des quantités commandées ;

- Titulaire classé n°2 : 30 % des quantités commandées ;

- Titulaire classé n°3 : 20 % des quantités commandées;

Pour le lot 3 : Le marché est multi-attributaires : sous réserve d’un nombre suffisant de candidats et d’offres, il sera attribué à 2 titulaires maximum.

La répartition sera :

- Titulaire classé n°1 : 70 % des quantités commandées ;

- Titulaire classé n°2 : 30 % des quantités commandées ;

Pour les lots 13 et 14 : Le marché est multi-attributaires : sous réserve d’un nombre suffisant de candidats et d’offres, il sera attribué à 2 titulaires maximum.

La répartition sera :

- Titulaire classé n°1 : 60 % des quantités commandées ;

- Titulaire classé n°2 : 40 % des quantités commandées ;

Les pourcentages d’engagement de commandes annuels indiqués ci-avant pourront varier à la hausse comme à la baisse en fonction des différentes commandes. Cette variation ne pourra pas être supérieur à 2 points de pourcentage.

Pour les autres lots : Le marché public est mono-attributaire, un seul titulaire sera retenu par lots.

Le marché public est conclu à prix unitaires tels que précisés au bordereau des prix unitaires (BPU).

Ces prix sont révisables dans les conditions prévues au cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

L’offre présentée au titre du présent marché public contient des fournitures en provenance de :

**(Case à cocher par le soumissionnaire)**

[ ] Pays de l'Union européenne, France comprise;

[ ] Pays signataire de l'accord GATT relatif aux marchés

publics ;

(Union Européenne exclue)

[ ] Autre.

## Taux d’escompte

**(Rubrique à compléter par le soumissionnaire seul ou le mandataire du groupement)**

Le titulaire du lot concerné précise les conditions exprimées sous forme de taux d’escompte, des escomptes éventuels qu’il est disposé à appliquer pour des règlements intervenant sous un délai inférieur ou égal à 50 jours calendaires. Plusieurs taux d’escompte pourront être avancés, variables par tranches de délai suivants :

Paiement à 40 jours : ……… %

Paiement à 30 jours : ……… %

Paiement à 20 jours : ……… %

Paiement à 10 jours : ……… %

Ces conditions contractuelles, s’appliqueront chaque fois que le CHU Rouen Normandie honorera les paiements sous le délai susvisé ou plus court. Elles n’emportent pas obligation pour le CHU Rouen Normandie de respecter ce(s) délai(s) dérogatoire(s) même s’il s’y efforcera.

* 1. **- Ristourne sur chiffre d’affaires de la période**

Le pourcentage de ristourne sur le chiffre d’affaires de la période, sur lequel le titulaire s’engage pour le présent lot concerné, est de mentionné dans l’annexe 3 du CCTP.

Les pourcentages de ristourne sur le chiffre d’affaires de la période sont fermes pendant toute la durée du marché public.

# PAIEMENT

Le CHU de Rouen se libérera des sommes dues au titre du présent marché public en faisant porter le montant au(s) crédit(s) du(es) bénéficiaire(s) ci-après.

En cas de changement de coordonnées bancaires, le nouveau relevé d’identité bancaire sera transmis par le titulaire.

## Titulaire seul

**(Rubrique à compléter par le soumissionnaire seul)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Compte ouvert au nom de |  | |
| Sous le numéro |  | Clé RIB |
| Banque |  | |
| Code Banque |  | Code Guichet |
| IBAN |  | |

## Groupement conjoint

**(Rubrique à compléter par le soumissionnaire seul ou le mandataire du groupement)**

*Premier co-traitant en charge des prestations …………………………………..et mandataire*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Désignation du titulaire : | | | |
| Compte à créditer : | | | |
| Etablissement : | | | |
| Code Etablissement : | Code Guichet : | Numéro de compte : | Clé RIB/RIP : |
|  |  |  |  |
| Code IBAN : |  | | |

*Deuxième co-traitant en charge des prestations ………………………………………………….*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Désignation du titulaire : | | | |
| Compte à créditer : | | | |
| Etablissement : | | | |
| Code Etablissement : | Code Guichet : | Numéro de compte : | Clé RIB/RIP : |
|  |  |  |  |
| Code IBAN : |  | | |

## Groupement solidaire

**(Rubrique à compléter par le soumissionnaire seul ou le mandataire du groupement)**

***Soit*** Les membres du groupement optent pour l’ouverture d’un compte unique ouvert au nom du groupement sur lequel seront effectués les paiements.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Désignation du titulaire : groupement …. et …… | | | |
| Compte à créditer : | | | |
| Etablissement : | | | |
| Code Etablissement : | Code Guichet : | Numéro de compte : | Clé RIB/RIP : |
|  |  |  |  |
| Code IBAN : |  | | |

***Soit*** Les membres du groupement peuvent opter pour une répartition des paiements en % ; les montants sont ensuite versés à leur compte respectif :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Désignation du titulaire : Prestations et mandataire | | | |
| Compte à créditer : | | | |
| Etablissement : | | | |
| Code Etablissement : | Code Guichet : | Numéro de compte : | Clé RIB/RIP : |
|  |  |  |  |
| Code IBAN : |  | | |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Désignation du titulaire : Prestations | | | |
| Compte à créditer : | | | |
| Etablissement : | | | |
| Code Etablissement : | Code Guichet : | Numéro de compte : | Clé RIB/RIP : |
|  |  |  |  |
| Code IBAN : |  | | |

# AVANCE

⬜ Je refuse de percevoir l'avance.

⬜ Je ne refuse pas de percevoir l'avance.

**(Case à cocher par le soumissionnaire)**

Celle-ci est versée si les conditions fixées au CCAP sont remplies.

**ARTICLE 8 - SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC PAR LE TITULAIRE**

**(Rubrique à compléter par le soumissionnaire seul ou le mandataire du groupement)**

À ………………………………………………………..

Le ………………………………………………………

La personne ayant pouvoir pour engager le titulaire

…………………………………………………………

Signature manuscrite et cachet du titulaire ci-contre :

# ARTICLE 9 - SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC PAR POUVOIR ADJUDICATEUR

**Partie réservée au pouvoir adjudicateur**

Est acceptée la présente proposition par le CHU Rouen Normandie **pour valoir acte d'engagement du marché public ayant pour objet la FOURNITURES DE DISPOSITIFS MEDICAUX POUR LA CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE POUR LE CHU ROUEN NORMANDIE pour le(s) lot(s) suivant(s) :**

**lot (s) n°**

La présente offre est acceptée en euros, unité monétaire d'exécution du marché public et de tous les actes qui en découlent.

Le présent acte d'engagement comporte les annexes ci-après :

Annexe n°1 : bordereau des prix unitaires – Descriptif technique pour le lot indiqué ci-dessus ;

Annexe n°2 : fiche de prestations du fournisseur – formation - approvisionnement ;

A Rouen,

le ………………………………………………………

Pour le pouvoir adjudicateur

La Directrice Générale ou son représentant